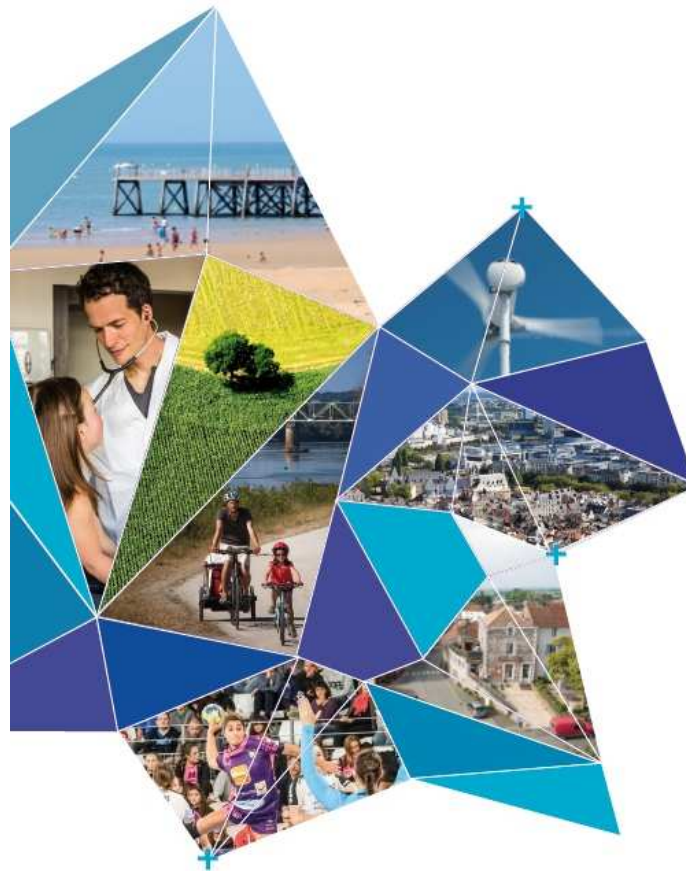


Mercredi 6 mars 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes Sèvre et Loire
1,445 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par Sèvre et Loire	p.3
③ Le territoire : Communauté de communes Sèvre et Loire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Le mercredi 6 mars 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 De la Communauté de communes Sèvre et Loire

1,445 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires Région 2020 avec la Communauté de communes Sèvre et Loire, doté de 1,445 M€.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une politique régionale bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors en fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la Communauté de communes Sèvre et Loire, la dotation de la Région s'élève à 1,445 M€. A travers ce contrat, la Communauté de communes Sèvre et Loire souhaite engager des projets sur 3 thématiques.

Thématique n°1 : renforcer et promouvoir l'attractivité du territoire

Objectifs stratégiques :

- Développer l'emploi sur le territoire
- Renforcer et développer l'offre pour les entreprises
- Intervenir pour le maintien du commerce de proximité
- Renforcer l'offre tertiaire sur le territoire, et aux abords de la gare intercommunale
- Promouvoir le territoire
- Développer et structurer l'offre, promouvoir le tourisme
- Favoriser les déplacements internes au territoire
- Encourager les moyens de transports alternatifs au véhicule : réseaux collectifs, déplacements doux.

Projets envisagés :

- Requalification de la zone industrielle des Dorices à Vallet – 1ère phase
- Extension de la zone industrielle des Dorices à Vallet – 1ère phase
- Construction du dernier commerce sur la Commune déléguée de Barbechat
- Restauration et mise en valeur patrimoniale du four à chaux sur le site de Montru – 1ère phase.

3

Thématique n°2 : garantir une structuration de l'offre de services et des équipements sur le territoire

Objectifs stratégiques :

- Poursuivre le développement de l'offre de services et d'équipements, structurants et de proximité, à destination des habitants
- Renforcer et structurer l'offre de soins
- Proposer aux habitants une offre d'habitats diversifiés
- Anticiper la croissance démographique et l'attractivité du territoire.

Projets envisagés :

- Réhabilitation de la piscine Naïadolis à Vallet
- Rénovation et extension de la piscine Divaquatic au Loroux-Bottereau – 1ère phase
- Aménagement de la desserte du nouvel hôpital au Loroux-Bottereau
- Construction de l'école de musique à Vallet
- Réhabilitation et extension de la salle de sports au Pallet
- Amélioration de la piste d'athlétisme à Saint-Julien-de-Concelles.

Thématique n°3 : développer un aménagement et un cadre de vie agréable et respectueux

Objectifs stratégiques :

- S'inscrire dans une politique de transition énergétique : limiter les émissions de gaz à effet de serre, limiter la précarité énergétique en facilitant la rénovation thermique et en facilitant le recours aux énergies renouvelables
- Aménager le territoire de façon équilibrée et cohérente
- Favoriser la bonne intégration paysagère des aménagements urbains et opérations urbaines
- Encourager la restructuration des centres bourgs

Projets envisagés :

- Au titre de la transition énergétique : installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation par la Commune de La Rémaudière
- Elaboration, animation et mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par la Communauté de communes

Focus projet : Desserte routière du nouvel hôpital intercommunal de Sèvre et Loire

L'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire (H.I.S.L) regroupe les établissements hospitaliers du Loroux-Bottereau et de Vertou. Il construit un nouvel établissement de 194 lits sur le site du Loroux-Bottereau en remplacement des actuels bâtiments situés en cœur d'agglomération, lesquels sont devenus obsolètes et difficiles d'accès.

La nouvelle construction accueillera un EPHAD de 107 lits, 59 lits en soins de suite et de réadaptation, 28 lits de longue durée, la cuisine centralisée pour les 2 établissements de Vertou et du Loroux-Bottereau, un plateau de rééducation ainsi que les services logistiques et de consultation. Le coût total de cette opération est de 30 millions d'euros.

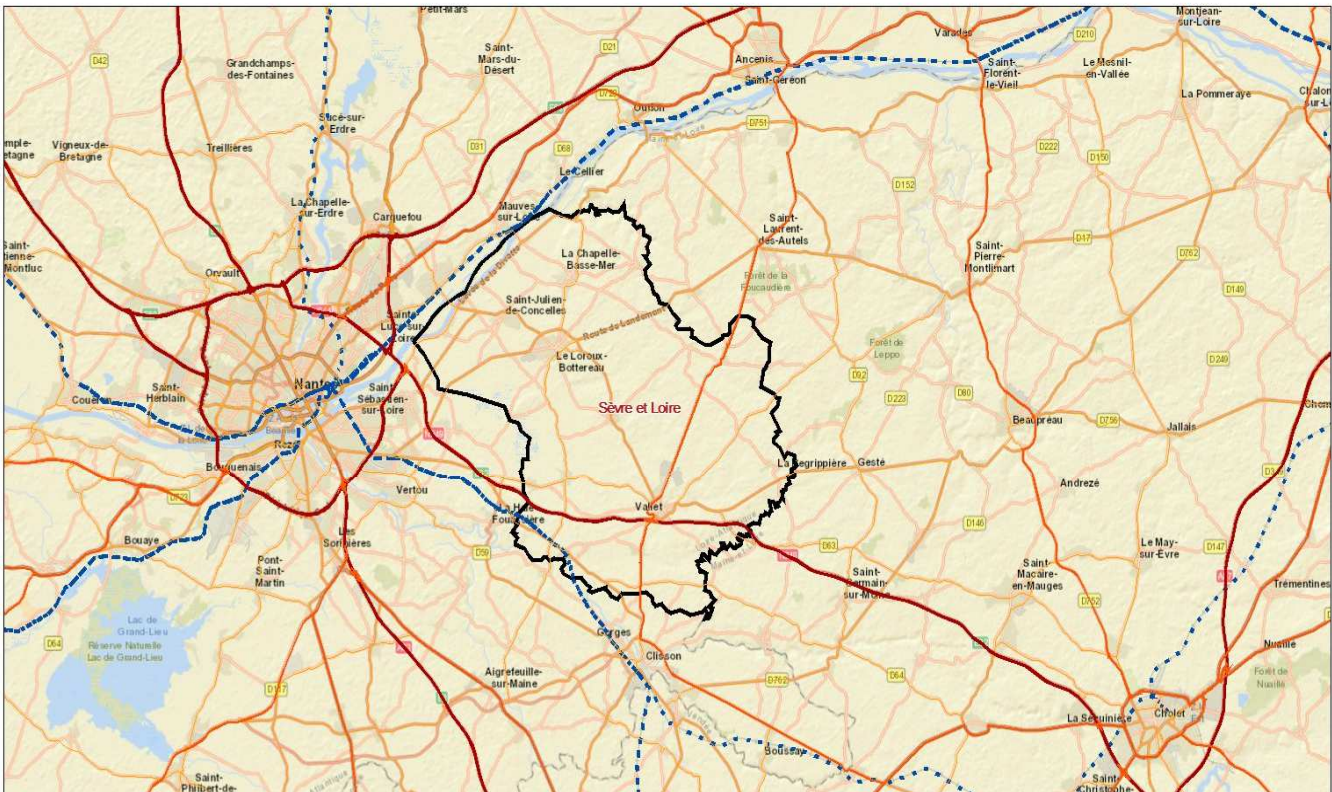
La nouvelle implantation est située rue de la Loire, en bordure de la R.D. 115 à proximité du carrefour avec la R.D. 37 en direction de Saint-Julien-de-Concelles, sur une parcelle d'environ 3 ha cédée par la Commune. Le nouveau site a été retenu en raison des facilités de communication routière pour l'accès des ambulances et des fournisseurs, ainsi que pour le fonctionnement des navettes entre Le Loroux-Bottereau et Vertou pour les services mutualisés.

Le projet d'un montant global estimé à 721 485 € est accompagné par la Région des Pays de la Loire à la hauteur de 92 928 € (soit 13%) dans le cadre du CTR 2020.

La Communauté de communes Sèvre et Loire

La Communauté : 11 communes
45 735 habitants
Président : Pierre-André Perrouin

SEVRE ET LOIRE

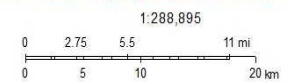


June 1, 2017

Reseau_routier_2017

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Autres liaisons
- Lignes ferroviaires TER
- EPCI 2017

World Street Map



Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020.

6

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 5,8M€ pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 579 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 23 167 300 € soit près de 42 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire Sèvre et Loire, 7 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds écoles » portant l'engagement régional à 269 056 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Commune du Pallet** Mise en sécurité du passage à niveau et de la route départementale 149 et travaux d'aménagements routiers - 50 000 €
- **Commune du Landreau** Construction d'un terrain multisport - 5 906 €

Fonds école

- **Commune du Landreau** *Construction d'un pôle enfance* - 50 006 €
- **Commune de La Boissière-du-Doré** *Rénovation et sécurisation de l'école et de l'espace Buxéria* - 9 510 €
- **Commune de Divatte-sur-Loire** *Restructuration et extension de l'école maternelle et élémentaire « La Clé des Champs »* - 100 000 €
- **Commune du Pallet** : *Aménagements à l'école Astrolabe et au restaurant scolaire et au restaurant scolaire (préaux, laverie, salles de classe)* - 47 536 €
- **Commune de Mouzillon** : *Agrandissement de l'école publique et changement des ouvertures* - 6 098 €